

COMPTE-RENDU : ATELIER D'ÉCHANGES « TERRAINS SPORTIFS EN ZÉRO PHYTO »

FLERS LE 18 AVRIL 2023

Afin de répondre à l'objectif du SAGE d'amélioration de la qualité de l'eau, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Mayenne souhaite accompagner les collectivités du territoire dans la gestion sans pesticide des espaces verts. Dans ce cadre, un atelier a été organisé dans l'Orne sur la gestion « zéro phyto » des terrains sportifs. Cet atelier combinait une présentation en salle et une visite permettant d'illustrer sur le terrain des propositions de gestion.

L'animation de cet atelier était assurée par Mme Elodie Hospital, de FREDON Normandie, en présence de M. Anthony Martin (animateur de la CLE). Mme. Sandrine Laborie (responsable du service des sports) de la commune de Flers accompagnée de deux agents du service ont présentés la gestion des terrains sportifs sur la commune de Flers.



SYNTHÈSE DE LA PRÉSENTATION EN SALLE

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Madame Hospital présente le contexte d'évolution de la réglementation : en complément de la loi Labbé (2014) qui limitait déjà l'usage des produits phytosanitaires, l'arrêté du 15 janvier 2021 vient restreindre le champ des dérogations, notamment en **interdisant l'usage des produits phytosanitaires pour les équipements sportifs à compter du 1^{er} juillet 2022**.

Seuls certains équipements sportifs bénéficient d'une dérogation jusqu'au 1er janvier 2025. C'est le cas notamment :

- Des terrains de grands jeux, les pistes d'hippodromes et les terrains de tennis sur gazon dont l'accès est réglementé, maîtrisé et réservé aux utilisateurs.
- Des golfs et les pratiques de golf, pour les départs, les fairways et les greens.

Cette interdiction ne concerne que les produits phytosanitaires chimiques de synthèse. Les produits autorisés en agriculture biologique, les produits de biocontrôle et les produits à faibles risques restent donc utilisables sur l'ensemble de ces sites. Cependant il n'existe pas d'alternatives chimiques de biocontrôle pour toutes les situations et notamment pour remplacer les herbicides sélectifs. Plusieurs leviers d'actions sont mobilisables pour appliquer une démarche d'entretien global basée sur la connaissance agronomique des terrains et ainsi adapter les itinéraires techniques à ces mêmes terrains.

LES DIFFICULTES RENCONTREES SUR LES ESPACES SPORTIFS

L'arrêt de l'usage des produits phytosanitaires implique une modification des pratiques progressive pour l'entretien des terrains de sport. Dans le même temps, l'utilisation des pelouses sportives s'est intensifiée depuis ces dernières années.

Ces applications dans le domaine sportif s'ajoutent aux difficultés naturelles dans le cadre d'une gestion d'espaces extérieurs (météo, adventices, maladies, ravageurs, compactage, etc.).

Il convient de dresser le bilan des pratiques sportives réelles de chaque terrain (usages et durée d'utilisation) et de les comparer aux durées d'utilisation préconisées par les normes en vigueur afin de dresser un planning d'utilisation adapté aux capacités des terrains et aux exigences des utilisateurs.

Heures d'utilisation hebdomadaires recommandées	En conditions d'humidité favorable	En condition d'excès d'humidité ³	A saturation en eau ⁴	En cas de gel / dégel / neige
Substrat élaboré renforcé ¹	Novembre – Mars : 6h / 10h ² Mars – Novembre : 12h / 20h	Non concerné	Non concerné	Proscrit
Substrat élaboré	Novembre – Mars : 4h / 10h ² Mars – Novembre : 10h / 16h	Non concerné	Non concerné	Proscrit
Substrat avec plus de 75% de sables	Novembre – Mars : 4h / 6h Mars – Novembre : 8h / 12h	Novembre – Mars : 2h Mars – Novembre : 2h / 4h	Proscrit	Proscrit
Substrat avec moins de 75% de sables	Novembre – Mars : 2h / 6h Mars – Novembre : 6h / 12h	Novembre – Mars : Proscrit Mars – Novembre : Déconseillé	Proscrit	Proscrit

Norme AFNOR NF P90-113 octobre 2020 : Sols sportifs-Terrains de grands jeux en pelouse naturelle-Conditions de réalisation

La création de nouveaux espaces sportifs ou de transformation de substrats peu utilisés (type terrain stabilisés) peut être envisagé si les capacités des terrains sportifs existants ne suffisent pas à répondre aux demandes des utilisateurs.

LA CONNAISSANCE DU SOL

Les créations de terrains sportifs répondent à des normes (dimensions, équipements, orientation, stabilité...) afin de s'assurer des qualités de jeux et la sécurité des joueurs.

Cependant les propriétés agronomiques des terrains ne sont pas identiques d'un terrain à l'autre.

La connaissance des spécificités agronomiques de son terrain passe par le diagnostic de celui -ci au travers des outils suivants :

- Le profil cultural qui permet d'en découvrir les différentes couches (enracinement, compactage...) et l'activité biologique (vers de terre, décomposition des matières...)
- L'analyse de sol qui permet d'orienter les choix et techniques d'entretien (fertilisation, arrosage, opérations mécaniques)

Enfin, le choix des graminées qui composent le substrat du terrain de sport lorsque celui-ci est engazonné et lors des opérations de conception, ou de regarnissage est un levier à prendre en compte. Le choix se portera sur une ou plusieurs espèces à partir des conditions pédo climatiques du terrain et des usages de celui-ci.

L'apport de légumineuses dans les compositions de semences permet également d'optimiser la nutrition azotée des graminées sur le terrain.



Terrain de rugby et implantation de micro-trèfle, Mont-Saint-Aignan (76)

LES TECHNIQUES D'ENTRETIEN : PRESENTATION DE MATERIELS

Pour une gestion agronomique des pelouses sportives, il est indispensable de mettre en œuvre un programme d'entretien, intégrant notamment :

- Une réduction de la fréquence de tonte et une augmentation de la hauteur sur les périodes déterminées (exemple en période de trêve estivale),
- Des opérations d'aération, de décompactage, de regarnissage et de sablages planifiées et adaptées à la pression d'usage des terrains



Matériel d'entretien de pelouses sportives (de gauche à droite : Aérateur à lames, re garnisseur à disques, « peigne à gazon »)

L'entretien, ainsi que les moyens techniques et humains doivent être raisonnés à l'usage du terrain.

Ainsi, plus le niveau d'exigence sera élevé, plus l'entretien du gazon demandera des interventions et plus le coût d'entretien sera élevé. De même, plus le terrain est utilisé, plus l'entretien du gazon demandera des interventions et plus le coût d'entretien sera élevé.

De la même manière les programmes d'entretien des terrains synthétique comprendront les nettoyages, les brossages, les recharge de matériaux de remplissage et leurs décompactages

Enfin, les matériels combinés multifonctions assureront les opérations d'entretien indispensables à la maintenance des terrains de sport stabilisés dont notamment les griffages, désherbages, rabotages, et roulages.

La mise en place d'un calendrier d'entretien intégrant l'ensemble des opérations mécaniques et des amendements sur l'année permet de consigner et d'anticiper les actions à mettre en œuvre sur chaque terrain sportif tout en encadrant les périodes d'utilisation et les coûts d'entretien chaque année.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Tonte à 4 cm												
Tonte à 5 cm												
Aération à couteaux			1	1	1	1	1		1	1	1	
Aération à louchets							1					
Fertilisation			1 passage			1 passage		1 passage		1 passage		
Décompactage										0x		
Sablage					A fractionner en 4 apports							
Défeutrage						1			1			
Regarnissage												
Arrosage												
(Chaulage)												1

Exemple de calendrier d'actions pour une année

LA COMMUNICATION

Pour une bonne acceptation de la modification des pratiques de gestion, une communication est essentielle. Différents vecteurs peuvent être utilisés : articles dans les bulletins communaux ou journaux locaux, sur les sites Web, panneaux sur place.



Le SAGE propose, sur l'ensemble du territoire, des panneaux de communication sur la gestion zéro phyto, dont un spécifique sur les terrains de football :

<http://www.sagemayenne.fr/ressources/outils-de-communication/>

Il est indispensable d'accompagner le changement des pratiques d'entretien et des utilisations des terrains en :

- Formant les agents et les élus et ainsi monter en compétences et faire passer les « bons messages »
- Intégrant les habitants et les utilisateurs des sites dans la démarche d'entretien ou de planification d'utilisations des terrains

Enfin, la démarche zéro phyto peut être valorisée via différents labels.



LES OUTILS D'AIDE

Le site Ecophyto pro a pour objet de fournir une information aux professionnels gestionnaires des zones non agricoles. La plateforme met à disposition une docuthèque regroupant de nombreuses actions et pratiques pour mettre en œuvre une meilleure gestion des espaces verts.



Parmi les documents, un guide spécifique aux terrains sportifs co-édité par FREDON France et Plante&Cité est disponible au téléchargement ou à la commande pour les exemplaires papier auprès du réseau FREDON.

Vers le "Zéro phyto" des terrains de sport en pelouse naturelle : Démarche globale et gestion intégrée - Guide technique Mai 2021

COMPTE-RENDU DE LA VISITE TECHNIQUE - SAGE MAYENNE-FREDON NORMANDIE

FLERS

- **Le contexte**

La ville de Flers largement diminué ses applications phytosanitaires depuis plusieurs années sans pour autant se passer complètement de sélectifs en cas de nécessité. Cependant, l'ensemble des apports nutritifs est assuré par des applications d'amendement organique sur les terrains enherbés. Une dizaine d'agents des services municipaux sont affectés à l'entretien des espaces sportifs qui représentent 50 hectares d'espaces à entretenir.

- **Les équipements sportifs du complexe**



La ville de Flers possède un complexe sportif autour du stade du Hazé. L'ensemble du complexe comprend pour la pratique du sport tel le football :

- 1 terrain enherbé d'honneur nommé le stade du Hazé
- 1 terrain synthétique récent
- 1 terrain en sables stabilisés

- **L'entretien actuel**

Les opérations d'entretien comprennent :

- Du désherbage thermique à gaz sur les espaces minéralisés du complexe (dont terrain stabilisé) à raison de 2 à 3 fois par an.
- La tonte en mulching des terrains de sports enherbés afin d'éviter le ramassage et la gestion des déchets de tonte tout en apportant un amendement azoté régulier sur ces espaces.
- Le carottage des terrains enherbés permettant l'aération de ceux-ci avec apport de sables si nécessaire
- Le regarnissage des terrains enherbés jusqu'à 10 fois par an sur le terrain d'honneur afin de limiter la pousse des adventices par la présence d'un gazon dense
- Le brossage hebdomadaire des terrains synthétiques afin de ramasser les résidus organiques et résidus de fibre ('rodage' des fibres de la moquette puisque le terrain est récent).
- L'apport de matériaux de remplissage (liège) sur les terrains synthétiques à raison d'une tonne par an.
- L'apport d'engrais organique à raison de 5 tonnes par an sur les 11 terrains enherbés de la ville.



Les opérations mécaniques comme le regarnissage et l'aération sont indispensables pour limiter le développement de la flore spontanée. En complément, un désherbage manuel ciblé (espèces à racine pivotante notamment) peut parfois être nécessaire. Il convient ensuite de combler les espaces dégarnis par un semis localisé.

Les tontes trop rases altèrent la pérennité, la densité du gazon ainsi que sa résistance aux stress hydrique, thermique et sa compétitivité vis-à-vis d'une flore spontanée non souhaitée (en particulier sur les espaces dégarnis du terrain)

- **Un investissement matériel**

L'entretien est réalisé en interne, les équipes possèdent donc le matériel suivant pour les opérations d'entretien :

- 2 tondeuses autoportée avec coupe mulching et lames hélicoïdales
- 1 aérateur à lames
- 1 décompacteur à broches
- 1 épandeur de type agricole pour les épandages (sables, amendements organiques)
- 1 outil multifonctions permettant les opérations de nettoyage et décompactage sur les terrains synthétiques de la marque REDEXIM.
- 1 désherbeur mécanique multifonctions de la marque STABNET permettant les opérations de griffages, désherbage et roulage des terrains minéralisés



Les équipements matériels spécifiques aux terrains de sports enherbés peuvent représenter des sommes importantes au vu du nombre d'heures d'utilisation annuelles. Il peut être alors être avantageux de les mutualiser entre plusieurs communes.

- **La suite**

La ville forte de son expérience sur les terrains sportifs peut améliorer la communication auprès des usagers des sites sportifs afin de sensibiliser davantage le public à ces nouvelles pratiques d'entretien et ainsi valoriser le travail et les compétences des agents de ces sites. La démarche de communication peut également être l'occasion d'associer ces usagers notamment pour les contributions de remise en ordre, pour la compréhension et le respect des plannings d'utilisation des terrains mais également pour inciter à la bienveillance de tous pour cette gestion plus respectueuse de l'environnement.